

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 18
Annexes	19

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
1839, rue Saint-Louis
Gatineau (Québec)
J8T 4H3

Aux administrateurs de
Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

T 819 775-3306

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 20 septembre 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Gatineau
Le 19 septembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134381

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Taxes sur l'hébergement	1 830 673	1 542 201
Subventions gouvernementales	1 413 873	1 543 939
Contribution du milieu	463 182	393 037
Location de main-d'oeuvre	244 245	233 943
Cotisations des membres	118 675	122 189
Intérêts et autres	<u>38 425</u>	<u>2 198</u>
	<u>4 109 073</u>	<u>3 837 507</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	1 250 507	1 088 322
Administration, finance et technologie de l'information (annexe A)	469 366	488 192
Développement et promotion (annexe B)	1 645 805	1 692 662
Soutien et développement de l'offre (annexe C)	<u>858 074</u>	<u>463 263</u>
	<u>4 223 752</u>	<u>3 732 439</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autre charge	(114 679)	105 068
Autre charge	<u>(30 000)</u>	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(144 679)</u>	<u>105 068</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024				2023		
	Investi en immobilisations	Fonds Promotion Pourvoirie	Fonds Promotion Hôtellerie	Fonds Entente Sectorielle	Autres fonds	Non affecté	Total
Solde déjà établi	\$ 34 858	73 124	1 172 909	\$	215 388	630 879	2 127 158
Modification comptable (note 2)						\$	\$
Solde redressé	34 858	73 124	1 172 909		215 388	(374 307)	(374 307)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(29 494)					256 572	1 752 851
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14 026					(115 185)	(144 679)
Remboursement de la dette à long terme	16 261					(14 026)	(14 026)
Affectation d'origine interne (note 15)					(215 388)	215 388	(16 261)
Solde à la fin	35 651	73 124	(750 000)	750 000	(215 388)	326 488	1 608 172
			422 909	750 000	-	326 488	1 752 851

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(144 679)	105 068
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	29 494	33 214
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	94 138	(178 956)
Subventions gouvernementales à recevoir	35 265	32 568
Frais payés d'avance	31 874	6 065
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(284 258)	262 483
Produits reportés - crédits marketing	66 986	117 405
Apports reportés	(142 283)	(381 111)
Taxe sur l'hébergement reportée	29 034	374 310
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(284 429)	371 046
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(2 000 000)	
Immobilisations corporelles	(14 026)	(138 137)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 014 026)	(138 137)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme		104 967
Remboursement de l'emprunt à long terme	(56 261)	(7 972)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(56 261)	96 995
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(2 354 716)	329 904
Encaisse au début	2 998 623	2 668 719
Encaisse à la fin	643 907	2 998 623

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse et encaisses réservées (note 4)	643 907	2 998 623
Comptes clients et autres créances (note 5)	663 000	757 138
Subventions gouvernementales à recevoir (note 6)	125 765	161 030
Placements (note 7)	1 200 000	
Frais payés d'avance	16 744	48 618
	<u>2 649 416</u>	<u>3 965 409</u>
Long terme		
Placements (note 7)	800 000	
Immobilisations corporelles (note 8)	116 386	131 854
	<u>3 565 802</u>	<u>4 097 263</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	506 717	790 975
Produits reportés - crédit marketing (note 12)	492 814	425 828
Apports reportés (note 13)	524 580	666 863
Taxe sur l'hébergement reportée (note 14)	352 784	323 750
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	15 944	55 948
	<u>1 892 839</u>	<u>2 263 364</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 11)	64 791	81 048
	<u>1 957 630</u>	<u>2 344 412</u>
ACTIF NET		
Non affecté	326 488	256 572
Investi en immobilisations	35 651	34 858
Fonds Promotion Pourvoirie	73 124	73 124
Fonds Promotion Hôtellerie	422 909	1 172 909
Fonds Entente Sectorielle	750 000	
Autres fonds		215 388
	<u>1 608 172</u>	<u>1 752 851</u>
	<u>3 565 802</u>	<u>4 097 263</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (« l'organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif l'accueil, la promotion et le développement touristique de l'Abitibi-Témiscamingue. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT), l'organisme s'est engagé en vertu d'une convention d'aide financière auprès de plusieurs entreprises afin de réaliser de nombreux projets d'étude et d'investissement. Par conséquent, les états financiers de l'exercice antérieur ont été redressés pour considérer la part de l'organisme dans ces engagements.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, cette modification a entraîné une diminution des produits de 14 244 \$ ainsi qu'une diminution de l'excédent des produits par rapport aux charges de 14 244 \$. De plus, ceci a occasionné une augmentation de la taxe sur hébergement reportée de 374 307 \$ et une diminution de l'actif net non affecté de 374 307 \$.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports - subventions et contributions

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus de contribution du milieu, cotisations des membres et location de main-d'oeuvre

Les revenus des contributions du milieu, les cotisations des membres et la location de main-d'oeuvre sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée prévue à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les honoraires soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif. L'encaisse réservée, bien qu'elle ne peut être utilisée pour les opérations courantes de l'organisme, est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie étant donné qu'elle sera utilisée dans les douze prochains mois pour les projets concernés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives	7 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - ENCAISSE ET ENCAISSES RÉSERVÉES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Encaisse	643 655	2 022 765
Encaisse réservée - Projet EPRT	252	839 643
Encaisse réservée - Projet EDNET		136 215
	<u>643 907</u>	<u>2 998 623</u>

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients	34 825	141 306
Comptes clients - Agence d'Attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue (AAAT)	138 761	133 417
Taxes sur l'hébergement à recevoir	415 429	450 958
Taxes à la consommation	24 336	31 457
Intérêts courus	44 166	
Avances aux employés	5 483	
	<u>663 000</u>	<u>757 138</u>

6 - SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Ministère du Tourisme du Québec	125 765	121 660
Investissement Québec (Programme ESSOR)		20 837
Développement économique Canada pour les régions du Québec		18 533
	<u>125 765</u>	<u>161 030</u>

7 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Dépôts à terme, 4,9 % à 5,9 %, échéant entre le 17 mai 2024 et le 17 octobre 2024	2 000 000	
Tranche échéant à moins d'un an	(1 200 000)	
	<u>800 000</u>	<u>-</u>

La totalité des dépôts à terme vient à échéance en 2024-2025. Pour ceux échéant en octobre 2024, l'intention de la direction est de les renouveler pour une année supplémentaire. Ainsi, ils ont été présenté à long terme à l'état de la situation financière.

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	145 543	70 376	75 167	90 809
Équipement informatique	32 895	22 248	10 647	14 758
Mobilier et agencements	102 979	72 407	30 572	26 287
	<u>281 417</u>	<u>165 031</u>	<u>116 386</u>	<u>131 854</u>

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	285 778	509 050
Salaires et vacances à payer	139 862	110 909
Subventions à rembourser - EPRT et EDNET	40 546	107 784
Remises gouvernementales	33 641	60 291
Produits perçus d'avance	5 311	2 941
Dû à Agence d'Attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue (AAAT), sans intérêt	<u>1 579</u>	
	<u>506 717</u>	<u>790 975</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 33 641 \$ au 31 mars 2024 (60 291 \$ au 31 mars 2023).

10 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de l'institution plus 3,00 % (10,2 %; 9,7 % en 2023) utilisable sous la forme d'un crédit variable afin de financer ses opérations et est renouvelable annuellement. Ce crédit est garanti par une hypothèque de 1er rang sur l'universalité des créances présentes et futures. Au 31 mars 2024, cette marge de crédit n'est pas utilisée (nil \$ en 2023).

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Emprunt pour des améliorations locatives d'un montant initial de 104 967 \$, remboursable par des versements en capital fixes d'un montant mensuel de 1 329 \$, plus les intérêts, au taux préférentiel plus 0,90 % (8,1 %; 7,6 % en 2023), échéant en avril 2029	80 735	96 996
Emprunt compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, garanti par le gouvernement du Canada, remboursé durant l'exercice		40 000
	<u>80 735</u>	136 996
Tranche échéant à moins d'un an	<u>15 944</u>	55 948
	<u>64 791</u>	<u>81 048</u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 15 944 \$ en 2025, à 15 944 \$ en 2026, à 15 944 \$ en 2027, à 15 944 \$ en 2028 et à 16 959 \$ en 2029.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

12 - PRODUITS REPORTÉS - CRÉDIT MARKETING

	<u>Hôtels</u> \$	<u>Pourvoiries</u> \$	<u>2024</u> \$	<u>2023</u> \$
Solde au début	<u>402 221</u>	<u>23 607</u>	<u>425 828</u>	<u>308 423</u>
Moins : Constaté à titre de produits de l'exercice				
Crédits marketing accordés	(130 729)	(12 047)	(142 776)	(108 592)
Crédits marketing échus au cours de l'exercice	<u>(91 526)</u>	<u>(8 593)</u>	<u>(100 119)</u>	<u>(70 814)</u>
	<u>(222 255)</u>	<u>(20 640)</u>	<u>(242 895)</u>	<u>(179 406)</u>
	179 966	2 967	182 933	129 017
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>290 924</u>	<u>18 957</u>	<u>309 881</u>	<u>296 811</u>
Solde à la fin	<u><u>470 890</u></u>	<u><u>21 924</u></u>	<u><u>492 814</u></u>	<u><u>425 828</u></u>

13 - APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au</u> <u>31 mars 2023</u> \$	<u>Montants</u> <u>reçus ou à</u> <u>recevoir au</u> <u>cours de</u> <u>l'exercice</u> \$	<u>Constaté à titre</u> <u>de produits</u> \$	<u>Solde au</u> <u>31 mars 2024</u> \$
Société du Réseau Économusée Loisir et sport Abitibi- Témiscamingue	2 993	-	840	2 153
Ministère du Tourisme - EPRTNT 22-25	7 500	-	7 500	-
Ministère du Tourisme - EDNET	463 055	500 600	473 228	490 427
Ministère du Tourisme - EPRT 16-20	16 000	6 981	22 981	-
Ministère du Tourisme - EPRT 20-22	92 000	-	92 000	-
	<u>85 315</u>	<u>-</u>	<u>53 315</u>	<u>32 000</u>
	<u><u>666 863</u></u>	<u><u>507 581</u></u>	<u><u>649 864</u></u>	<u><u>524 580</u></u>

14 - TAXE SUR L'HÉBERGEMENT REPORTÉE

La portion reportée de la taxe sur l'hébergement représente la portion de l'organisme aux charges de périodes futures relatives aux ententes EPRT/PDPTO 16-20 et 20-22 ainsi que l'EPRTNT 22-25. Ces montants seront reconnus en produit lorsque les déboursements pour les projets auront lieu.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

15 - ACTIF NET AFFECTÉ

Les montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Fonds Promotion Hôtellerie

Le Fonds Promotion Hôtellerie a été créé dans le but de réserver des fonds pour les diverses campagnes de promotion et projets de développement de l'organisme. Au 31 mars 2024, le solde du Fonds est de 422 909 \$.

Fonds Promotion Pourvoirie

Le Fonds Promotion Pourvoirie a été créé dans le but de réserver des fonds pour les diverses campagnes de promotion et projets de développement pour le secteur Pourvoirie. Au 31 mars 2024, le solde du Fonds est de 73 124 \$.

Fonds Entente Sectorielle

Le Fonds Entente Sectorielle a été créé dans le but de réserver des fonds pour le projet SMED II de l'organisme tel que recommandé par le comité hôtelier TSH. Au 31 mars 2024, le solde du Fonds est de 750 000 \$ et provient d'un transfert d'affectation interne du Fonds Promotion Hôtellerie.

Autres fonds

Le Fonds CulturAT et le Fonds Festival ont été désaffectés au cours de l'exercice.

16 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Les principaux reclassements effectués au 31 mars 2023, et pour l'exercice terminé à cette date, sont les suivants :

Diminution des frais d'administration, finance et technologie de l'information de 24 811 \$, diminution des frais de soutien et développement de l'offre de 9 600 \$ et augmentation des frais de développement et promotion de 34 411 \$.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

17 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

L'organisme est apparenté à l'Agence d'Attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue (AAAT) car l'Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT) exerce une influence notable sur l'AAAT dû au fait que les deux organismes ont recours aux mêmes employés clés et que l'ATRAT fournit un apport important sous forme de ressources humaines à l'organisme dans le cadre de la réalisation de ses activités. L'AAAT est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'Impôt sur le revenu.

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué et enregistré à l'état des résultats les opérations suivantes avec l'AAAT.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Contribution du milieu	69 042	33 380
Location main-d'œuvre	244 245	233 943
Charges		
Développement	30 000	59 600
Salaires et charges sociales	24 885	56 281

Ces opérations ont été comptabilisés à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

18 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au 31 mars 2024, les apports provenant du gouvernement du Québec (Ministère du Tourisme du Québec) représentent 27 % (32 % en 2023) des apports totaux de l'exercice.

19 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire et la dette à long terme portent intérêt à taux variable et exposent donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

19 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

20 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Location de locaux

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail échéant en mars 2029 pour la location de locaux. Le solde des engagements suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, totalise 320 937 \$.

Location d'équipements

L'organisme s'est engagé en vertu de contrat de location pour des équipements de bureau venant à échéance en février 2026 et en juillet 2027. Les paiements futurs totalisent 30 512 \$.

Les paiements minimums combinés futurs des engagements contractuels énoncés ci-haut sont les suivants :

	<u>\$</u>
2025	78 091
2026	78 091
2027	65 991
2028	65 089
2029	64 187

Projet dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT), l'organisme s'est engagé en vertu d'une convention d'aide financière auprès de plusieurs entreprises afin de réaliser de nombreux projets d'étude et d'investissement de montants pouvant aller jusqu'à 200 000 \$. Pour l'entente EPRT 2016-2020, le total des engagements au 31 mars 2024 est de nil \$. Pour l'entente EPRT 2020-2022, la date d'échéance d'acceptation des projets était le 31 mars 2022 et le total des engagements au 31 mars 2024 est de 32 000 \$.

Projet dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)

Dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2022-2025, l'organisme s'est engagé en vertu d'une convention d'aide financière auprès de plusieurs organismes afin de réaliser plusieurs projets à caractère numérique en tourisme. Les dates d'échéance des projets s'échelonnent jusqu'en juin 2027 et le total des engagements au 31 mars 2024 est de 305 206 \$.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

20 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

Projet dans le cadre de l'entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET)

Dans le cadre de l'entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET), l'organisme s'est engagé en vertu d'une convention d'aide financière auprès de plusieurs organismes afin de réaliser plusieurs projets à caractère numérique. Au 31 mars 2024, le total des engagements est de nil \$.

Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	ANNEXE A	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION, FINANCE ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION		
Dépenses administratives	283 726	307 819
Frais de représentation et déplacements	99 957	119 178
Frais de formation	46 678	17 070
Amortissement des immobilisations corporelles	29 494	33 214
Intérêts sur la dette à long terme	7 139	4 978
Frais financiers	2 372	5 933
	<u>469 366</u>	<u>488 192</u>
	ANNEXE B	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION		
Publicité	524 172	591 627
Développement	352 104	213 654
Frais de redevance - Alliance de l'Industrie Touristique du Québec	309 881	296 810
Honoraires et consultants	246 527	295 410
Bourses et foires	61 403	19 989
Tournée de familiarisation	54 165	56 416
Imprimerie	48 667	88 171
Site internet	45 291	125 966
TH - Frais de Revenu Québec	3 595	4 619
	<u>1 645 805</u>	<u>1 692 662</u>
	ANNEXE C	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE		
Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)	771 714	455 627
Festival et événements	86 360	7 636
	<u>858 074</u>	<u>463 263</u>